

PROCES VERBAL du conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

Sont présents :

M. Lebreton, directeur de l'école

Mmes Buguet-Neveu, Petiot, Poligné, Rayer, Petton, Le Floch, Dumesnil, Masson, Demé,
Mme Besrest enseignantes,

M. Marchand, Adjoint de la mairie aux affaires scolaires,

Mme Moisan-Bérault, responsable du service périscolaire

Mmes Quéré, Pinot, Pinson, Jouenne, Guédec-Rocheteau, Jaladon, Tremel et Debos parents
d'élèves élus au conseil d'école.

Mme Guedeu (ATSEM)

Sont excusés :

M Barbier, IEN de la circonscription de Liffré,

M Barbette, maire de Mézières,

M. Galle et Mme Favier, membres du RASED,

Secrétaire de séance : Mme Besrest

Ouverture du conseil à 18h30

Tour de table pour les présentations

Ordre du jour :

- Compétences et rôle du conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves.
- Effectifs de rentrée et organisation pédagogique de l'école
- Bilan financier de la coopérative scolaire sur l'année précédente
- Vote du règlement intérieur
- Présentation des différents projets prévus dans l'école
- Rapport sur l'exercice d'évacuation incendie
- Questions des représentants de parents d'élèves

1) Compétences et rôle du Conseil d'Ecole

Les compétences du conseil d'école :

Le Conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année et est présidé par le directeur de l'école, il peut y en avoir des exceptionnels (comme l'an passé pour les rythmes scolaires). Il peut également être réuni de manière extraordinaire à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Art 17 du décret 90-788 du 6 septembre 1990 sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires : siègent le directeur (président), l'Inspecteur de l'Education nationale, le maire ou son représentant et un adjoint, les enseignants, un maître du RASED, les parents d'élèves élus, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) s'il y en a un.

D'autres personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour (exemple : ATSEM, personnel du périscolaire...).

Art 18 : On vote le règlement de l'école, on parle de l'organisation de la semaine scolaire, de la sécurité et de tout ce qui concerne le fonctionnement et la vie de l'école (scolaire et périscolaire), on y adopte le projet d'école. Le directeur y transmet les informations nécessaires.

Art 19 et 20 : Un Procès Verbal est rédigé et transmis au maire, à l'IEN, aux parents élus. Après approbation, il est communiqué à tous les parents.

A propos du mode de transmission du procès verbal aux familles : diffusion sur le site internet de la mairie + transmission par mail aux familles.

2) Les élections

Elles ont eu lieu le 12 octobre 2018.

Quelques chiffres : 220 inscrits / 77 votants / 70 suffrages exprimés / 7 votes nuls

Un taux de participation de 35% (contre 40% l'an passé)

Le bureau de vote était ouvert de 8h15 à 8h45 et de 15h15 à 19h15.

Ont été élues titulaires (8 sièges à pouvoir pour 1 liste présentée) : Mmes Quéré Aurélie, Pinson Aurélie, Tremel Anaïs, Guédec-Rocheteau Elise, Jaladon Séverine, Jouenne Carine, Debos Aurélie et Pinot Blandine.

Pas de suppléante.

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière du conseil d'école : ils y ont une voix délibérative.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels scolaires et périscolaires.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés lors d'entretiens confidentiels.

Ils représentent les parents et les familles lors des conseils d'école. Pour ce faire, ils interrogent les familles au préalable ; ils interviennent lors du conseil d'école chaque fois qu'ils pensent pouvoir apporter des éléments d'information utiles à l'ensemble des membres du conseil ; ils s'assurent de la diffusion d'un compte-rendu accessible aux familles. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre contact avec les représentants des parents d'élèves par l'intermédiaire de la boîte aux lettres, située à côté du portail ; ou par un courrier électronique à l'adresse donnée sur la feuille de présentation des représentants dans le cahier de liaison : parentsselevesvalleeverte@yahoo.fr

3) Effectif et organisation pédagogique de l'école

Les effectifs ont baissé de manière importante par rapport à la rentrée précédente : 172 (+6 arrivées en janvier) élèves soit 20 de moins que l'an passé.

Répartition des classes et enseignants

TPS/PS 22 (3 + 19 et +6 TPS en janvier) : Mme Petiot (et Mme Poivet, ATSEM)

MS : 19 : Mmes Petton et Masson (le vendredi) (et Mme Douasbin, ATSEM), c'était Mme Besrest avant les vacances.

GS: 24 : Mmes Rayer et Masson (le jeudi) (et Mme Guedeu, ATSEM)

CP : 18 : Mme Le Floch

CP/CE1 : 21 (6 + 15) : Mme Buguet-Neveu

CE2 : 24 : M.Lebreton et Mme Dumesnil (jeudi et 1 lundi sur 3)

CE2/CM1 : 21 (8 + 13) : Mmes Demé et Masson (le mardi)

CM1/CM2 : 22 (4 + 18) : Mme Poligné

Pour répondre à une question des représentants de parents d'élèves, nous parlons beaucoup entre nous des élèves (temps du midi, préparation pour la rentrée suivante). Nous connaissons les élèves en difficulté (d'apprentissage et relationnelle).

Pour des cas exceptionnels, nous transmettons aussi des informations particulières pour la surveillance de cour de récréation. Il y a également un classeur de suivi où les enseignants notent les difficultés et les besoins particuliers. Un lien est également fait avec le service périscolaire.

Décloisonnements :

Mme Petiot n'ayant pas d'élèves entre 14h et 14h45 (puisque les élèves de TPS/PS font la sieste), elle intervient auprès de plusieurs classes afin de faire des ateliers (dans sa classe) :

- Le groupe de CE2 (des CE2/CM1) en sciences le jeudi

- Le groupe de MS en « Explorer le monde » le lundi
- les GS en demi-classe le mardi et le vendredi pour des jeux de société

En anglais, pour avoir des classes du même niveau, toutes les classes font anglais en même temps avec des changements de classe.

Les CM1 sont réunis tous ensemble en sciences, histoire, géographie et anglais.

Enseignement de l'EPS

La salle des sports de Saint Jean sera fréquentée entre 14h45 et 16h30 du mardi 6 novembre jusqu'au 28 mai par les élèves des classes CE2/CM1 et de CM1/CM2 pendant 12 séances puis ce seront les CP et les CP/CE1. Le transport serait financé par la municipalité (coût important d'environ 1900€). L'utilisation actuelle de la salle de motricité pour le temps de repas des maternelles nous enlève des créneaux d'EPS. L'équipe enseignante a donc demandé à la mairie d'avoir davantage de transports et permettre ainsi de profiter plus de la salle de St Jean sur Couesnon.

Les élèves de CP, de CP/CE1 et de CE2 (des CE2/CM1) se rendent tous à la piscine de Liffré le mardi matin de 10h35 à 11h25 du 17/09/2018 au 14/12/2018 (environ 10 séances). Les élèves de la classe de CE2 se rendront à la piscine de Liffré le mardi matin de 10h35 à 11h25 du 17/12/2018 au 29/03/2019 (environ 10 séances). Elle sera en demi-groupe à la piscine (avec une autre classe).

Pour pouvoir être à l'heure à la piscine, le départ est à 9h40 et le retour à 12h10 (une demande est transmise aux familles pour autoriser les enfants à s'y rendre car nous dépassons du temps scolaire).

Les enseignants qui les encadreront à la piscine seront Mmes Buguet-Neveu et Le Floch (CP, CP/CE1 et CE2) puis M. Lebreton (CE2).

Cette activité est totalement financée par la municipalité.

Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les APC s'ajoutent aux 24h d'enseignement hebdomadaires. Elles ne sont pas obligatoires mais proposées aux familles et soumises à leur accord. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, sont organisées par les enseignants et permettent :

- un travail autour de la lecture (demande du ministère de l'Education nationale)

Cette année, ces APC se déroulent le midi.

Les parents sont avertis généralement la semaine précédente avec un mot dans le cahier de liaison.

Les APC ont lieu avec des groupes entre 2 et 3 élèves, sur un temps d'environ 30 minutes.

Un mot demandant une autorisation générale aux familles pour une aide ponctuelle a été transmis pour permettre aux enseignants de prendre au dernier moment des enfants dont une difficulté a été repérée pour une séance. Les enseignants feront attention à essayer d'informer les parents le plus tôt possible.

4) Bilan financier de la coopérative scolaire

Bilan financier positif de 1000€ notamment obtenu grâce aux photos (380€ env.), à la participation volontaire des parents (1650€ env.) et à la randonnée (450€).

La collecte de papier rapporte environ 200€ à chaque fois (soit environ 1000€ cette année).

Elle a permis de financer bon nombre de sorties l'an passé : les spectacles aux centres culturels de Liffré ou St Aubin du Cormier, le zoo Champrepus pour les maternelles, la classe de Bothoa pour les CP et CE1, la sortie à la ferme pour les CM), ainsi que des abonnements, la participation au projet Ciné Jeunes pour les CP, CE1 et CE2, et le projet graff des CM.

Les parents ont donné 3 euros pour les ateliers cuisine en maternelle.

(Sur le global : recettes : 9000 euros, dépenses : 8000 euros)

=> les comptes ont été vérifiés et approuvés par une représentante de parents d'élèves et une enseignante (fin septembre) ainsi que par l'OCCE.

Si vous souhaitez voir les pièces comptables, tout est visible et vérifiable.

En ce qui concerne cette année, nous avons discuté en équipe du fonctionnement de la COOP : nous faisons jusque là une demande de participation bénévole aux familles en fonction de ce qui avait été dépensé l'année précédente. La majorité des familles participaient, mais pas toutes, ce que nous trouvions plutôt inéquitable.

Nous avons donc souhaité rendre cela plus juste en demandant une somme en début d'année pour ne plus en demander après. Après un premier bilan, il s'avère que certains ne participent toujours pas, mais que la somme récoltée est plus importante.

Pour répondre à une question de la part des représentants de parents d'élèves, la somme de 3€ en maternelle est en plus mais cela nous ne l'avions pas précisé dans le mot (le mot est maintenant modifié pour la rentrée prochaine).

5) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est basé sur le règlement type départemental. Y sont abordés les points suivants : les horaires, l'admission à l'école maternelle et élémentaire, le port de signes religieux, le respect dû aux uns et aux autres, les règles d'hygiène, la concertation entre les familles et les enseignants, les autorisations d'absences. Un point a été ajouté sur l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables.

Petite précision : la charte de la laïcité a été distribuée en début d'année.

Le règlement intérieur sera distribué aux parents à la rentrée de novembre par mail.

La question du port de l'écharpe ou du foulard autour du cou a été évoquée dans un mot à la rentrée dans les classes maternelles.

Le directeur réaffirme l'importance des horaires de l'école à respecter. L'organisation de cette année a réduit les retards, mais il y en a toujours.

Point sur les choses qui sont apportées de la maison à l'école :

Rappel : il est interdit d'apporter des objets ou de l'argent à l'école.

Exception : il peut y avoir de l'argent pour les jours de ventes de gâteaux.

Validation du nouveau règlement intérieur pour l'année 2018-2019 :

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Ne se prononce pas : 0

6) Projet d'école 2016/2020 et ses déclinaisons

Le projet a été modifié il y a 2 ans et il est effectif jusqu'en 2020. Les enseignants ont travaillé pour le rendre le plus effectif possible par rapport aux besoins de notre école.

Il est composé de 2 axes.

Axe 1 : APPRENDRE A ETRE ACTEUR ET AUTEUR DE SES APPRENTISSAGES.

Différentes actions ont été déclinées pour permettre aux élèves de travailler sur cet axe : travailler sur la résolution de problèmes, poursuivre un travail entamé avec le projet d'école précédent en continuant à faire des expériences en sciences (démarche scientifique)

Axe 2 : APPRENDRE A VIVRE, A AGIR, A APPRENDRE ENSEMBLE EN ACCEPTANT LES DIFFERENCES INTER-INDIVIDUELLES

Poursuivre des choses mises en place les années précédentes telles que les conseils de délégués, les conseils de classe, mais aussi la mise en place des agendas coopératifs afin que les élèves apprennent à se connaître, et à mieux vivre ensemble.

Mettre en place des sorties (avec nuitée par des classes découvertes) qui permettent au groupe classe de vivre des moments agréables ensemble.

En parallèle à ces axes, 4 parcours sont priorisés au niveau national (où nous avons identifié des besoins et proposé des actions) :

- le parcours citoyen,
- le parcours artistique et culturel
- le parcours santé
- le volet numérique

Projets qui vont avoir lieu cette année :

- La majorité des classes vont aller au moins une fois au centre culturel de Liffré ou de Saint Aubin du Cormier pour voir un spectacle (Les CM1-CM2 ont un autre projet culturel)
- Les classes de TPS/PS, MS, GS et CP participent aux incorruptibles et les classes de maternelle, des CP/CE1, de CE2, de CE2/CM1 et de CM1/CM2 à la malle coup de cœur.

- La semaine de la maternelle sera renouvelée cette année : les classes ouvriront leurs portes à des parents d'élèves afin qu'ils participent avec les élèves à des ateliers, ou qu'ils viennent présenter des choses aux classes.
- Les CE2 iront lire une histoire dans la classe des MS une fois par semaine pendant plusieurs semaines. Les CE1 feront la même chose auprès des TPS/PS.
- Le projet principal qui concerne l'école sera celui du projet cirque : une intervenante de « En piste » en maternelle (et 2 en élémentaire) interviendront 6h par classe (1h par semaine du 8 novembre au 14 décembre) et ce projet se conclura par une participation des familles aux ateliers cirque le vendredi 21 décembre à la salle de Sens de Bretagne (en association avec l'Amicale Laïque qui proposera une soirée à la suite de la présentation). L'amicale laïque prend en charge 2000€ sur ce projet qui sera ensuite financé par la vente de gâteaux et autres actions. Durant 3 semaines, la salle de la base des loisirs sera utilisée pour ces ateliers cirque car la salle des conseils ne sera pas disponible. Cette modification pose des questions d'organisation pour l'arrivée et le départ des enfants sur ce lieu (en particulier pour la classe de TPS/PS).
- L'orchestre à l'école a commencé. Les enfants ont choisi leur instrument et ils les ont reçus lors d'une cérémonie le vendredi 12 octobre. Les horaires des cours hors temps scolaire ont aussi été attribués. Concernant les instruments, ils seront apportés tous les lundis matin et ils repartiront avec le soir. Ils seront stockés dans la classe toute la journée. Ils pourront apporter les instruments dans la classe lorsqu'ils auront un cours après la classe. Sur le temps de garderie, les instruments sont stockés dans le dortoir ou à la mairie (un arrangement a été fait au cas par cas par la responsable du périscolaire). Concernant les dépenses supplémentaires, nous n'en étions pas informés non plus. Après discussion avec le directeur de l'école de musique, il m'a dit que la décision de suivre une méthode (pour tout le monde) était récente (il n'y aura pas d'autre demande à suivre pour les 3 prochaines années pour du matériel) et que pour les anches des saxophones et clarinettes, c'était nécessaire. Une commande groupée pour les manuels n'aurait pas été intéressante et pour les anches, il a proposé aux familles de se regrouper. Il a aussi précisé qu'il y aurait sûrement des sorties durant les 3 années pour exercer l'orchestre et que cela aurait forcément un coût pour les familles (mais ce ne sera pas obligatoire). Un mot sera distribué pour expliquer dans quelle salle se déroulent les interventions et prévenir également les intervenants. Ce mot précisera également que les demandes d'achat ont été faites dans l'urgence. Un récapitulatif sera donc fait par le directeur.
- Le projet national « La Grande Lessive » a été mis en œuvre et présenté à la commune le vendredi 12 octobre : les élèves ont produit des œuvres qui ont été visibles pendant une semaine.

- La semaine sans écran (qui n'aura peut-être pas ce nom-là) est en réflexion par l'équipe enseignante. Nous avons fixé une semaine où nous proposerons des activités après la classe et nous essaierons de montrer aux enfants qu'il n'y a pas que les écrans pour se distraire (ainsi que les effets néfastes de passer trop de temps devant les écrans)

Nous en avons discuté avec l'Amicale Laïque, la bibliothécaire (et d'autres sont en attente) nous solliciterons sûrement les familles aussi.

La semaine se déclinerait comme cela du lundi 29 avril au 3 mai : une soirée conte, une soirée avec intervention d'une association sur la protection des mineurs (à destination des parents) et une soirée jeux de société (avec partage d'un apéritif géant préparé par les élèves) et peut-être la randonnée le dimanche.

- les CM se préparent à une sortie vélo avec nuitée (au camping de Saint Aubin du Cormier) et les CE2 passeront le permis piéton plus tard dans l'année.

- Des étudiants ASTEP interviennent en sciences du CP au CM2 jusqu'au 5 décembre. Les CP-CE travaillent sur les engrenages et leviers. Les CM travaillent sur l'alimentation des plantes en hiver et un lombricomposteur. Ces étudiantes sont en licence 3 et se destinent plus tard à être enseignantes. C'est un partenariat entre les 2 parties : les enseignantes apportent leurs connaissances pratiques et pédagogiques tandis que les étudiantes apportent leurs connaissances techniques sur les sujets travaillés.

- Les CP ont une correspondance avec des CP de St Aubin du Cormier afin de travailler l'écrit.

- Chut Je lis : Lecture libre pendant 15 minutes pour les CP ainsi que 10 minutes par jours pour les CE2/CM1 et les CM1/CM2. Les élèves lisent où ils veulent.

- Sortie sur Rennes pour les CP, CP-CE1 et CE2 qui est encore à définir.

- la semaine du goût : Les classes de maternelle ont travaillé sur le goût. Une sortie au verger de Thorigné a été organisée puis les pommes ont été cuisinées et un petit déjeuner a été organisé avec tous les élèves de maternelle pour faire découvrir les différentes habitudes du matin des élèves. Les après midi, les élèves de MS et GS ont travaillé autour des différentes saveurs, du langage sur les aliments... Un cuisinier est venu travailler avec les élèves autour des épices et du chocolat.

- Musique à l'école qui pour les CP-CE1 s'articule autour des nouvelles régions de France afin de découvrir les musiques régionales. Pour les CE2-CM1 et CM1-CM2, ce sera autour des musiques Tziganes en lien avec le projet cirque.

- Traces de soldats : une recherche a été effectuée par les CM autour des poilus de Mézières sur Couesnon afin de retrouver leur vie, leur mort... Tout ce travail sera évoqué lors de la commémoration du 11 novembre.

- les CM participent à un projet théâtre (une séance a déjà eu lieu sur une péniche) avec le visionnage de spectacle au TNB, à la salle Guy Ropartz, accompagné de la visite des salles puis des sorties à Rennes. Les élèves monteront ensuite un spectacle.

7) Bilan de l'exercice incendie

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 5 novembre à 9h30 pour l'ensemble des classes de l'école.

Le temps total d'évacuation + rangement dans la cour a été de 2min23s.

Tout le monde est sorti à temps. C'était une première pour beaucoup de TPS/PS mais ils sont sortis calmement sans affolement. Un autre exercice aura lieu plus tard dans l'année.

Il a été demandé aussi qu'il y ait 2 documents PPMS, aboutissant à 2 exercices dans l'année : une alerte « intrusion attentat » (où les élèves évacueront de leur classe et qui aura lieu le lundi 12 novembre), et une alerte « risques majeurs » qui concerne un danger autre (simulation d'une tempête par exemple et là les élèves resteront dans les classes).

8) Questions des parents.

Temps scolaire :

- Concernant les évaluations nationales, la question a été abordée en réunion de rentrée dans chaque classe. Il n'est pas prévu de réunion avec les familles pour en parler, sauf cas particulier à la demande de l'enseignante.

- Concernant le travail du même niveau dans 2 classes différentes, même si nous ne travaillons pas de la même manière, nous avons un programme à respecter (mais une liberté pédagogique donc de mise en œuvre). De plus nous travaillons ensemble et nous réunissons pour savoir où nous en sommes. Donc il n'y a pas d'inégalités didactiques.

- concernant les photos, il est difficile de le faire en début d'année car nous le faisons en fin d'année habituellement. Cela ferait des dépenses rapprochées. Les TPS arrivant en janvier ne seraient pas présents pour la photo de classe si nous faisons cela en début d'année. Une solution est proposée de faire venir les TPS en septembre pour la photo. Cette année, cela n'est pas possible mais la solution est envisagée par l'équipe pour la rentrée prochaine (si les familles en sont informées assez tôt).

- concernant le calendrier des activités à l'école, c'est difficile à établir. Il faut connaître la date de la randonnée et être sûr des dates que l'on transmet. Et ce n'est pas simple.

- Concernant la collecte de papiers, il est difficile d'avoir des parents bénévoles. L'équipe en est consciente mais nous ne savons pas comment agir.
Si les parents ne s'investissent pas plus, la collecte de papiers devra s'arrêter et cela amènera un manque pour l'école (1000 euros par an, ce n'est pas négligeable). Il faut savoir que sans cet argent gagné, nous solliciterions davantage les familles ou nous ferions moins de projets pour les enfants.

Temps périscolaire :

- cantine : Les maternelles mangent de 12h à 13h dans la salle de motricité. Les ATSEM peuvent accompagner sur ce temps là. C'est très confortable pour les enfants et les agents. Valérie, Claire et Stéphanie s'occupent des enfants et sont des personnes repères car elles suivent les enfants dans d'autres temps. Les enfants ont plus de temps et cela permet plus de discussion. C'est un vrai plus par rapport à l'organisation des années précédentes.

Pour les élémentaires, ils ont plus de places et plus de temps pour manger. Ils disposent de 45 minutes de repas à table (contre 30 avant). Les élèves participent à la mise en place du couvert. Le passage au lavage des mains est obligatoire et encadré par les agents. Le bruit a diminué et les soucis de discipline sont moins importants. Les places attribuées vont peut-être être abandonnées.

- Les assaisonnements : Les plats sont souvent assaisonnés directement ou c'est les agents qui ajoutent les assaisonnements mais avant que les enfants arrivent. Le souci est le gaspillage mais il est possible d'essayer de faire assaisonner les enfants eux-mêmes pour limiter le gaspillage (ce sera essayé).

- La garderie : plus de TAP mais des activités sont proposées. 2 lieux : un lieu pour les maternelles, un lieu pour les élémentaires. Plus un coin étude : c'est de l'étude surveillée et non de l'aide aux devoirs. Une partie des élémentaires fera des activités dans la cantine.

- L'ALSH : retour a une gestion communale pour les mercredis pour une question d'harmonisation de la communauté de communes. L'objectif est d'apporter plus de suivi sur la temporalité de la semaine avec des acteurs identiques. Il y a une fréquentation d'une trentaine d'enfants. Un premier bilan va être fait en décembre pour voir comment faire évoluer les objectifs. Le petit décalage d'horaire par rapport aux vacances est dû à la différence de gestion et du fait de vouloir garder le rythme de la semaine. Une réunion aura lieu avant les vacances et les représentants de parents d'élèves et enseignants y seront conviés.

Date des prochains Conseils d'école : jeudi 7 mars 2019 à 18h30
lundi 3 juin 2019 à 18h30

Fin du conseil d'école 20h45

Le secrétaire de séance, Mme Besrest

Le directeur, M. Lebreton